



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

Séance du 20 février 2025 à 18h45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.

THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, MORIN Catherine,
BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, NOUVEL Alain.

Excusés : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence),
ARDISSON Jean-Claude (a donné pouvoir à MILLET Jérôme)

Date de convocation : 10.02.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

Délibération n°02.2025

Objet : Bail précaire pour la location d'une pièce du logement communal

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le bail précaire proposé pour la location d'une pièce du logement communal, faisant effet de garde meuble.
Celui-ci commencerait à compter du 20 février 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 pour un montant de 100 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce bail précaire
- Fixe le montant du loyer à 100 € par mois
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 20 février 2025

Christian THIRIOT, Maire.

